

com . prévu à Saint-Pargoire

[www.ville-saintpargoire.com](http://www.ville-saintpargoire.com)

JUIN  
2015



**MARCHÉ DES PRODUCTEURS** **REPAS** **TOUR DE VILLE**  
**SALSA** **FESTIVAL** **NUITS** **EXPOSITION**  
 Joie **COULEURS**  
 danse **haltérophilie**  
 cubaine **JEUX POUR ENFANTS**  
**FÊTE NATIONALE** **CAISSE À SAVON** **BAL DES POMPIERS**  
**PHOTO CONCOURS** **TAMBOURIN** **FÊTE FORAINE**  
**SOIRÉE KITCH** **APÉRO** **PÉTANQUE**  
**VIDE GRENIERS** **HÉRAULT SPORT**  
**Volley-ball**  
**OHOL** **LECTURE** **FOURMARCHÉ**  
**FEU FLAMBEAUX**  
**D'ARTIFICE**

Tous en fête!

**AMICALE LAÏQUE**

Président : Lionel DUNOM  
 Date de création : 1955  
 Nombre d'adhérents 2014 : 140  
 Objets de l'association : animation pour les écoles et le 3ème âge en partenariat avec les écoles publiques communales  
 email : lioneldunom@wanadoo.fr

**APSC**

Président : Benaïssa BENHARRAT  
 Nombre d'adhérents 2014 :  
 Objets de l'association : animation de clowns  
 email : animation\_psc@yahoo.fr

**ART DE VIVRE**

Président : Nathalie GUIRAUDOU  
 Date de création : 2014  
 Nombre d'adhérents 2014 :  
 Objets de l'association :  
 email : nathalie.guiraudou@gmail.com

**CLUB TAURIN**

Président : Patrice COUDERC  
 Nombre d'adhérents 2014 :  
 Objets de l'association : animation taurine  
 email : pm.jullien@hotmail.com

**COLLECTIF CITOYEN DE DEFENSE DE LA LAÏCITE**

Président : Lucie TENA  
 Date de création : 2012  
 Nombre d'adhérents 2013 : 98  
 Objets de l'association : défendre le principe constitutionnel de la laïcité et la séparation des Eglises et de l'Etat

**AMICALE PHILATELIQUE**

Président : Jean Luc HENRY  
 Date de création : 1984  
 Nombre d'adhérents 2013 : 15  
 Objets de l'association : favoriser et développer le goût et l'étude de la philatélie, la numismatique et la cartophilie

**AMICALE SAPEURS POMPIERS**

Président : Romain JENTE  
 Nombre d'adhérents 2014 : 27  
 Objets de l'association : soutien aux familles

**APEL**

Président : Sandra MOYON  
 Nombre d'adhérents 2015 : 51  
 Objets de l'association : soutien et entraide dans le but d'aider au bon fonctionnement de l'école libre  
 email : moyonsandra@gmail.com

**COMITE FESTIF**

Président : Sylvain BARRACHINA  
 Date de création : 2011  
 Nombre d'adhérents 2014 : 18  
 Objets de l'association : organisation de festivités

**CONFIDANSE**

Président : Florinne BEULLIN DU CO-TEAU  
 Date de création : 2006  
 Objets de l'association : cours de gym adultes  
 email : florinne.bellinducoteau@sfr.fr

**DE LAURE EN SCRAP**

Président : Laure LEMAUR AUZIERE  
 Objets de l'association : scrap booking  
 email : laure.lemaur-auzriere@orange.fr

**FOOTBALL CLUB (FCSP)**

Président : Laurent COUDERC  
 Date de création : 1970  
 Nombre d'adhérents 2014 : 150  
 Objets de l'association : fédération française de football  
 email : laurent.couderc@orange.fr

**ENTRAIDE AGRICOLE**

Président : Patrick VALETTE  
 Nombre d'adhérents 2014 : 34  
 Objets de l'association : association d'aide aux agriculteurs (maladie, accident, décès)

**HAMECON INDEPENDANT**

Président : Jean SCHWERTZLER  
 Objets de l'association : association de pêche  
 Contact : 9 rue de l'Eglise  
 34230 Campagnan

**JOUONS ENSEMBLE TOUS ENSEMBLE**

Président : Souraya LEWANDOWSKI  
 Objets de l'association : autour des jeux du monde (jeux de société)  
 email : souraya.jeuxdumonde@live.fr

**KEY LAN**

Président : Roger AMAT  
 Date de création : 2003  
 Nombre d'adhérents 2015 : 79  
 Objets de l'association : association informatique  
 email : roger.amat@wanadoo.fr

**FNACA**

Président : Jacky FERRAND  
 Date de création : 1973  
 Nombre d'adhérents 2013 : 55  
 Objets de l'association : association des anciens combattants

**INTEMPO DIESE**

Président : Elisabeth PEREZ  
 Date de création : 2011  
 Objets de l'association : cours de danse  
 email : intempo@orange.fr

**JOYEUSE PETANQUE**

Président : Jacky MAGANTO  
 Date de création : 1961  
 Nombre d'adhérents 2015 : 180  
 Objets de l'association : fédération française de pétanque et jeu provençal  
 email : boulodrome-stpargoire@orange.fr



**SOMMAIRE**

Le mot du Maire ..... p. 3  
 Présentation du conseil municipal ..... p. 4-5  
 Présentation du budget ..... p. 6-7  
 Sécurisation du trajet des écoles..... p. 8-9  
 Urbanisme ..... p. 10  
 Opérations foncières ..... p. 11  
 CCAS et EHPAD Montplaisir ..... p. 12  
 Enfance Jeunesse ..... p. 13  
 Culture Patrimoine..... p. 14

**ÉTAT CIVIL**

	2014	2015
Naissances :	17	8
Décès	24	10
Mariages	12	4

Mairie de Saint-Pargoire  
 Place de l'Hôtel de Ville  
 34230 Saint-Pargoire  
 Tél. : 04 67 98 70 01  
 Fax : 04 67 98 79 28  
 mairie@ville-saintpargoire.com

Imprimerie du Sud Offset et Continu  
 www.imp-sud.com



**LE MOT DU MAIRE**

L'édition du bulletin municipal a été reportée à plusieurs reprises pour tenir compte des élections municipales, des intempéries, des événements nationaux et internationaux. Après ce long silence, nous sommes heureux de vous transmettre ce 6<sup>ème</sup> numéro de com.prévu à Saint-Pargoire et le 1<sup>er</sup> de la mandature 2014 – 2020.

Com.prévu vise à vous informer sur la vie du village, sur le fonctionnement des institutions communales ainsi que sur les projets en cours et à venir. Dans un souci de transparence, il a vocation à être publié semestriellement pour vous fournir de manière continue, une information neutre et pédagogique.

Il convenait bien évidemment de présenter le nouveau Conseil Municipal et ses membres. Les conseillers, en plus de voter les principales décisions communales, sont des interlocuteurs privilégiés à votre écoute afin de relayer vos attentes, vos avis, vos suggestions pour aiguiller l'action publique.

Dans un environnement réglementaire et institutionnel en constante évolution, nous avons souhaité vous présenter le budget 2015 et les objectifs du Conseil pour les cinq prochaines années. Les économies recherchées par l'État et imposées aux collectivités territoriales n'épargneront pas notre commune. À nous de trouver les solutions, à nous d'adapter nos actions, notre gestion et nos habitudes pour que la baisse des dotations de l'État n'impacte pas la qualité des services rendus aux habitants et n'augmente pas le prix payé par les Saint-Pargoriens pour en bénéficier. Si cet objectif n'est pas aisé, il n'est pas impossible et nous saurons veiller au maintien d'un service public de qualité au meilleur tarif.

Si nous avons tous souffert des intempéries l'année dernière, les Saint-Pargoriens ont démontré leur solidarité et leur esprit d'entraide, aussi nous continuerons ensemble à avancer, à améliorer notre village, sans oublier personne dans cette marche vers le progrès : enfants, adultes, séniors, familles, homme ou femme, actifs ou chômeurs... La Mairie est au service de tous, sans exception ni a priori. C'est dans cet esprit de rassemblement que nous avons souhaité mettre à l'honneur les festivités du 14 juillet 2015. Cette année encore, les animations se dérouleront toute la journée dans différents quartiers, avec l'aide des associations et bénévoles et s'achèveront avec le traditionnel feu d'artifice et le bal des pompiers.

Car en effet, ce numéro lance la période estivale. Nous souhaitons donc de bonnes vacances aux Saint-Pargoriens, qu'ils partent ou non pour cette occasion. Tout au long de l'été, vous pourrez bénéficier des services et animations proposés par la commune et les nombreuses associations : séjours et sorties pour les enfants, concours photo, concerts, sport, marchés nocturnes, expositions et fêtes... De quoi passer, nous l'espérons, un excellent été à Saint-Pargoire.

Agnès CONSTANT

**NUMÉROS DE SERVICES**

**CANTINE - CENTRE DE LOISIRS**  
 Tél : 04 67 98 76 75  
 enfance-jeunesse@ville-saintpargoire.com

**BIBLIOTHÈQUE**

Tél : 04 67 90 16 79  
 culture-animation@ville-saintpargoire.com

**EHPAD MONTPLAISIR**  
 Tél : 04 67 98 76 22

Fax : 04 67 98 72 79  
 montplaisir2@wanadoo.fr

**ÉCOLE PRIMAIRE JULES FERRY**  
 Tél : 04 67 98 71 29

**ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS**  
 Tél : 04 67 98 72 02

**ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE SAINTE JEANNE D'ARC**

Tél : 04 67 98 76 59

**SERVICE EAU POTABLE (SIEVH)**

Tél : 04 67 25 28 29

**SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (CCVH)**

Tél : 04 67 57 04 50

**CESML (ÉLECTRICITÉ)**

Tél : 04 67 66 67 66

**SYNDICAT CENTRE HÉRAULT (centre de tri)**

Tél : 04 67 88 18 46

**POMPIERS :** 18 / 112

**SECOURS :** 15

**GENDARMERIE :** 17



Issu des élections du 23 mars 2014, le Conseil Municipal est composé de 19 membres. Ces derniers ont élu le 28 mars 2014, Mme CONSTANT, Maire et Mmes et Mrs DARMANIN, GIBERT, CLAPAREDE, GALVEZ et FABRE, Adjoints.

Le mode de scrutin ayant été modifié pour les communes de plus de 1000 habitants, les élections se sont déroulées sur liste paritaire, avec fléchage des conseillers communautaires, cette technique vise à garantir la présence de représentants de chaque liste candidate par un mécanisme de proportionnalité, au sein du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Ainsi le Conseil Municipal comprend 10 femmes et 9 hommes qui se répartissent dans un groupe majoritaire (15 membres) et un groupe minoritaire (4 membres). Au moins un membre de ces groupes siège à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH). En outre, les Conseillers Municipaux se répartissent en six commissions et peuvent disposer de prérogatives spécifiques.

### Agnès CONSTANT

Maire

Présidente du CCAS - Vice Présidente de la CCVH - Vice Présidente SIEVH

### Jean Luc DARMANIN

1er Adjoint en charge de l'urbanisme  
Conseiller Communautaire  
Membre du CCAS  
Président de la Commission Urbanisme

### Monique GIBERT

2ème Adjointe en charge des affaires sociales et des ressources humaines  
Vice Présidente du CCAS  
Présidente de la Commission Actions sociales

### Christian CLAPAREDE

3ème Adjoint en charge des finances  
Délégué SIEVH  
Membre du CCAS  
Président de la Commission Patrimoine

### Fabienne GALVEZ

4ème Adjointe en charge de l'enfance jeunesse et de la vie associative  
Présidente de la Commission Vie associative

### Jean FABRE

5ème Adjoint en charge de la vie économique  
Président de la Commission Développement économique  
Membre du CCAS

### Michèle DONOT

chargée des aires de jeux et de loisirs  
Membre du CCAS

### Francis ALANDETE

Chargé des bâtiments communaux

### Sylvette PIERRON

Chargée de la planification des risques naturels et techniques

### Bernard GOMBERT

Correspondant défense  
Chargé de la vie associative et sportive

### Marie Philippe PRIEUR

Chargée du développement durable, des campagnes et hameaux

### Thierry LUCAT

chargée des manifestations culturelles

### Lucie TENA

Conseillère Communautaire  
Membre du CCAS

### Hubert COLINET

### Christiane CAMBEFORT

Chargée des zones naturelles

### Sébastien SOULIER

Chargé du suivi des équipements sportifs

### Stéphanie GOUZIN

Chargée de la rénovation, de l'entretien des bâtiments communaux

### Jean Pierre DAVIGNON

### Elsa ROHRER

## GROUPE MAJORITAIRE

## GROUPE MINORITAIRE

### LE CONSEIL MUNICIPAL EN CHIFFRES :

Le Conseil s'est réuni 13 fois depuis son élection soit en moyenne tous les 32 jours.

- 101** délibérations ont été soumises au vote du Conseil
- 55 %** des délibérations concernaient les questions financières
- 76 %** ont été adoptées à l'unanimité
- 15** conseillers en moyenne sont présents aux séances du conseil

### LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal représente les habitants. Il est compétent pour s'exprimer sur tous les sujets d'intérêt local, c'est à dire qui impacte le territoire de la commune et ses habitants.

Il est obligatoirement saisi par le Maire pour les principales décisions de la commune : il vote les budgets, approuve les comptes administratifs, il fixe les taux des impôts locaux et le montant des principales taxes, il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux et les emplois qui y sont attachés, pour décider des travaux, pour solliciter des cofinancements auprès de l'Etat, de la Région et du Département, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des subventions.

### PERMANENCES

#### M. le Maire :

sur rendez-vous les mardis matins

#### Urbanisme :

sur rendez-vous les jeudis matins

#### CCAS :

sur rendez-vous les vendredis matins

Le budget de la commune a été approuvé à l'unanimité le 27 février 2015 par le Conseil après avis unanime de la commission finances réunie le 20 février 2015.

Cette année, la commune devait faire face à de nombreuses contraintes pour boucler son budget : baisse des dotations de l'Etat, hausse des dépenses de fonctionnement en raison de réformes diverses (inflation, organisation des TAP, contrôle renforcé des équipements, revalorisation des grilles salariales, hausse des cotisations patronales), et surtout financer les réparations des inondations de septembre 2014, estimées à 4 millions d'euros ...

Conformément à un principe de bonne gestion, une municipalité nouvellement élue doit pouvoir garantir à la fin de sa mandature que la situation financière de sa commune soit meilleure qu'à son arrivée ou a minima équivalente. Aussi, et même si l'effet ciseau continuera à s'aggraver et que les travaux de réfection et de sécurisation du village prendront du temps, le Conseil Municipal a fixé quatre grands objectifs pour son mandat :

**1) Gel des taux d'imposition durant le mandat :**

Ainsi, la commune poursuivra une stratégie prudente permettant de garantir le maintien, sauf événements graves et imprévisibles, des taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) jusqu'en 2020.

**2) Gestion de la dette :**

La dette de la commune s'élevait à 590€ par habitant en 2014, soit 19% de moins que la moyenne des communes de même taille. En ce sens, la commune peut être considérée comme « sous endettée ». Aussi, le Conseil a souhaité que le montant de la dette en 2020 soit au maximum égal à celui de 2014, fixant un objectif clair : la commune se donnera les moyens de ne pas emprunter plus d'argent qu'elle ne remboursera sur la même période.

**3) Renforcer la capacité d'autofinancement :**

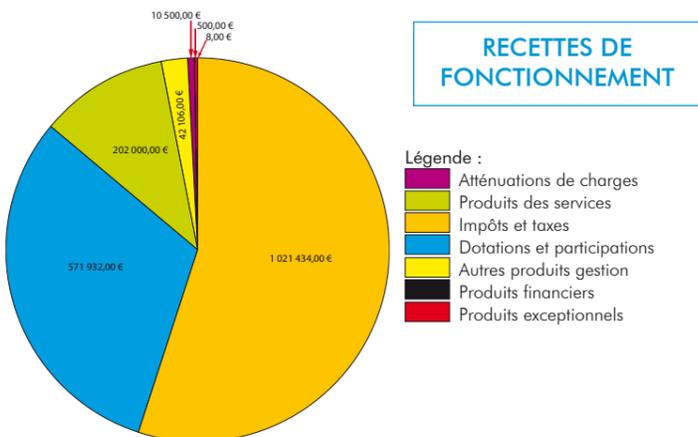
L'effet ciseau : hausse naturelle des dépenses et baisse des recettes, réduit la capacité d'autofinancement de la commune, c'est à dire sa capacité à investir dans des projets améliorant la qualité des services et des infrastructures. Aussi, le Conseil Municipal a choisi de mettre en oeuvre tous les outils possibles pour maintenir l'actuelle capacité d'investissement malgré les baisses des recettes.

**4) Une orientation multi domaines des Crédits d'Investissement :**

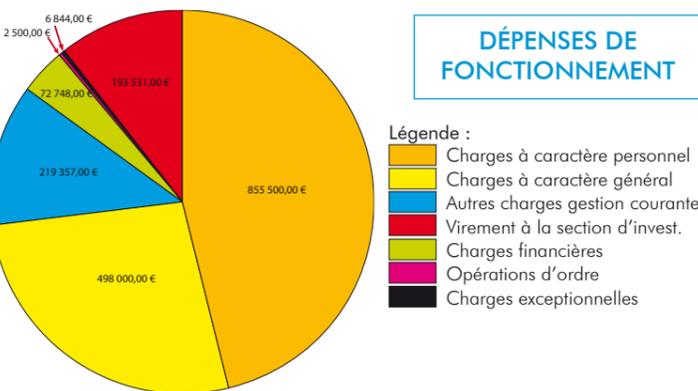
Malgré la gravité des événements de septembre 2014, la nécessité de réparer les dégâts, la commune a choisi de continuer à moderniser ses équipements et à améliorer les services publics communaux afin que la qualité de vie à Saint-Pargoire continue à s'accroître malgré les intempéries. Ainsi, les travaux de réparation seront répartis sur le mandat en fonction de leur urgence et la commune continuera à financer des projets d'intérêt général pour les Saint-Pargoriens.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

La section de fonctionnement regroupe les recettes qui se renouvellent année après année (impôts locaux, recettes des services communaux, dotations de l'Etat et loyers des bâtiments communaux...) ainsi que les dépenses qui financent le fonctionnement normal des services (produits d'entretien, télécommunication, électricité, salaire des agents, subventions aux associations et remboursement des intérêts de la dette...).



Le budget 2015 prévoit une baisse des recettes de fonctionnement de 16% par rapport à 2014. Elles s'établissent à 1,85 millions d'euros.



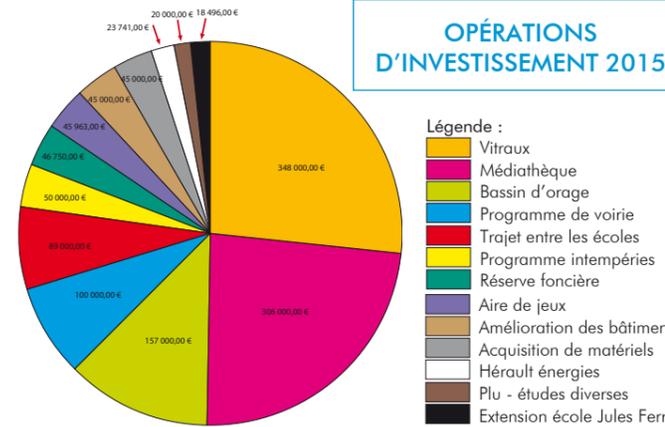
Pour faire face à cette baisse des recettes et malgré les réformes institutionnelles, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement a été limitée à 1,3% par rapport à 2014 pour s'établir à 1,65 millions d'euros.

Le solde de ces deux montants, + 200 375 € est un élément essentiel de l'autofinancement, car il alimente directement la section d'investissement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Cette section regroupe toutes les recettes et dépenses exceptionnelles qui n'ont pas vocation à se reproduire d'une année sur l'autre, liées à des opérations uniques qui vont augmenter le patrimoine de la commune (achat de matériels, de terrains, de bâtiments, construction ou rénovation d'immeubles, création ou réfection de routes...).

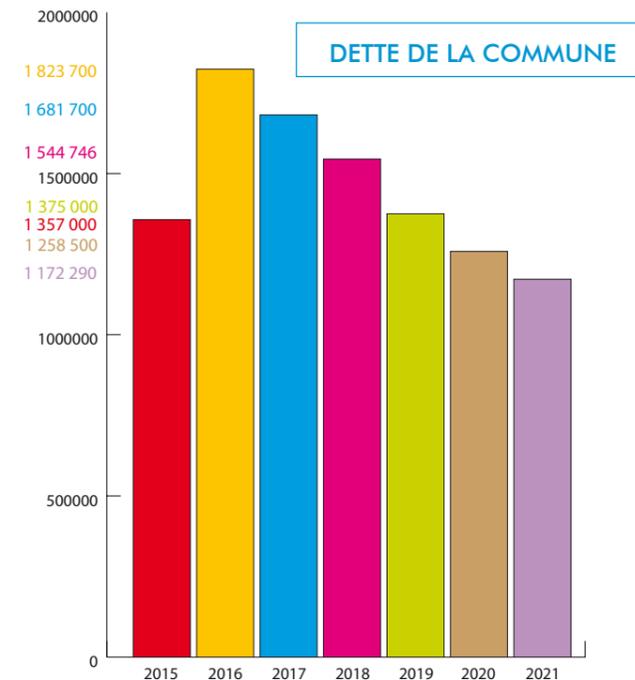
Cette année, le budget primitif comptait 13 opérations représentant 1,3 millions € :



**Un emprunt de 600 000,00 € :**

Afin de réaliser les travaux de réparation le plus rapidement possible, le conseil municipal a validé à l'unanimité un emprunt de 600 000,00€ sur 15 ans à un taux fixe de 1,83%. En effet, certains travaux devaient être immédiatement réalisés pour des raisons de sécurité ou de commodité : réfection de routes et de chemins, sécurisation du bassin d'orage... Si la commune a sollicité le Fond de Solidarité mis en place par l'Etat, la Région, le Département et leurs établissements pour aider les communes sinistrées, les subventions ne sont pas notifiées, or il était difficile d'attendre le versement des crédits pour financer des travaux d'urgence. Aussi, le Conseil, rassuré par des taux historiquement bas, s'est résolu à contracter un prêt pour accélérer le programme des réparations. Néanmoins, cet emprunt a vocation à devenir un élément majeur du renforcement de l'autofinancement. Ainsi, le Conseil s'est engagé à procéder à des remboursements anticipés d'emprunts contractés dans les années 90 dont les taux d'intérêts sont supérieurs à 5%. En somme, au fur et à

mesure du versement des subventions, la commune refinancera sa dette, les anciens emprunts seront donc remplacés par ce nouvel emprunt, bénéficiant d'un **taux très faible à taux fixe**, ce qui sécurise l'endettement de la commune. Grâce à cette procédure, la commune remboursera moins d'intérêt en section de fonctionnement et mécaniquement augmentera sa capacité d'autofinancement.



Le montant de l'emprunt et sa durée ont été choisis pour garantir que la dette au 1er janvier 2020 soit inférieure à celle du 1er janvier 2014, et ce, même si la commune ne rembourse pas par anticipation d'autres emprunts.

**LES INTEMPÉRIES DE 2014**

Saint-Pargoire a été lourdement touché l'année dernière, de nombreux sinistrés ont perdu mobilier et véhicules, certains ont du être relogés, plus encore ont perdu confiance dans les dispositifs de sécurité du village, lorsque cette vague de boue a tout balayé.

Au lendemain de cet épisode cévenol, le bilan est catastrophique pour la commune, des kilomètres de voies et réseaux à reconstruire, des infrastructures détruites ou partiellement hors d'usage. Le montant des réparations s'élèvent à plus de 4 M€.

L'importance des dégâts nécessitait des interventions en urgence. Ainsi, la commune a débloqué depuis le 29 septembre 2014, plus de 140 000,00€ : reconstruction de la chaussée et des réseaux du Mas d'Affre, reconstruction de la chaussée effondrée à la ZAC les Hauts de Miliac, Sécurisation de la connexion de la station d'épuration, reconstruction de routes et chemins, curage de fossés... Sans compter le travail accompli par les services communaux pour rendre carrossable les 100 km de voies et chemins et rendre opérationnel le réseau pluvial.

En attendant les subventions et le versement des fonds d'aide aux communes sinistrées, près de 500 000,00€ de crédits sont affectés aux réparations en 2015.

Ainsi, les études post sinistres ont démontré que le bassin de rétention du Camp de la Cousse avait non seulement parfaitement rempli son rôle mais surtout qu'il ne pouvait en aucun cas s'écrouler. Il sera donc rénové cet été pour être opérationnel avant l'automne. Parallèlement, une importante opération de reconstruction des voies a commencé en juin : elle débute par les chemins de campagne.

La reconstruction prendra du temps, elle s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires au rythme des priorités, il faut donc s'armer de patience mais tout sera reconstruit.

Face à l'ampleur des événements, la réalisation du PLU a été retardée afin d'intégrer ces nouveaux éléments. Une étude hydraulique complémentaire ayant pour objet la sécurisation de Saint-Pargoire a été commandée. Ses conclusions sont claires, le risque inondation ne peut pas être supprimé mais sa brutalité peut être atténuée en réalisant des travaux estimés à plus de 2 M€, la commune réfléchit déjà au financement de ces travaux.

Avec le déplacement de l'école Sainte Jeanne d'Arc, un nouveau quartier regroupant les équipements scolaires et périscolaires est né. Ce secteur concentre désormais : les écoles publiques maternelle Jean Jaurès et primaire Jules Ferry, l'Espace Jean Moulin (cantine et accueil de loisirs), la micro crèche et l'école privée. Ce rapprochement permet aujourd'hui à la commune de concevoir un projet global d'aménagement favorisant la sécurité des élèves et des usagers avec notamment la mise en oeuvre de cheminements doux (piétonnier et cyclable). Cet aménagement comprend quatre phases :

La 1<sup>ère</sup> relative à la réfection des voies alternatives à l'avenue de la Gare est réalisée. Ainsi, les Rues Copa Cambe, Camp neuf, des Jardins ont été rénovées afin de permettre aux vélos et aux piétons d'emprunter des voies peu fréquentées par les voitures.

La 2<sup>ème</sup> tranche, consiste à sécuriser l'Avenue de la Gare afin que les élèves et leurs parents puissent bénéficier d'un cheminement piéton sécurisé du centre ville jusqu'aux écoles.



**1** Ecole primaire Jules Ferry  
Programme de rénovation et d'extension des équipements scolaires 2009 - 2014 - 9 espaces pédagogiques dont 7 classes, bureaux 180 élèves accueillis.

La 3<sup>ème</sup> vise à garantir la sécurité du transfert des écoles vers l'Espace Jean Moulin.

La 4<sup>ème</sup> prévoit le réaménagement de l'aire de stationnement et du terrain de sport situés sur l'ancien stade.

La 2<sup>ème</sup> phase débutera cet été. Un plateau piétonnier traversant sera construit au carrefour de l'école Jean Jaurès afin de réduire la vitesse des véhicules et garantir



**Ancien stade de football**  
Programme de sécurisation du trajet des écoles 2015-2016  
Création d'une aire de stationnement et d'un sens de circulation  
Rénovation et sécurisation du terrain de grand jeux.



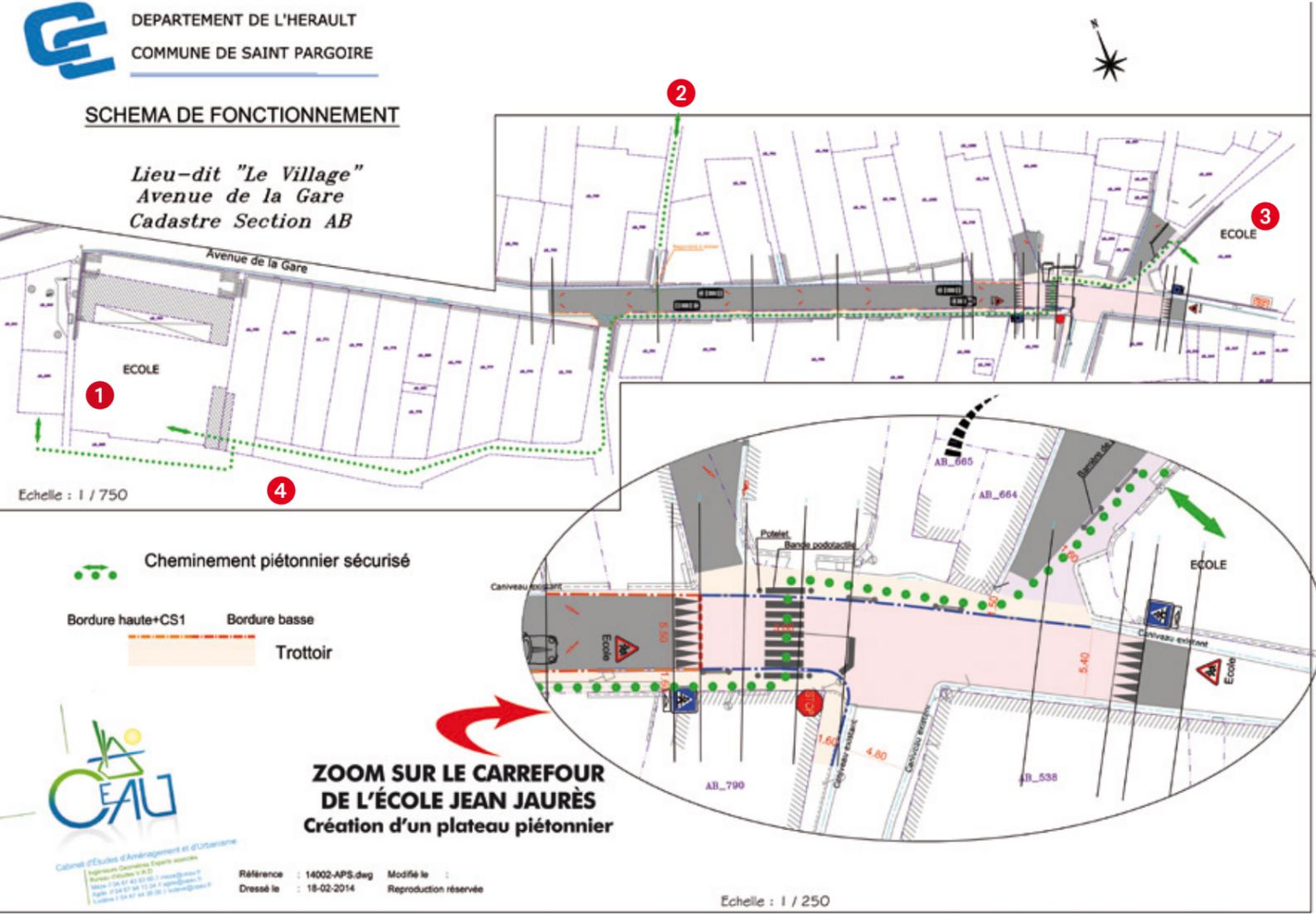
**Ecole maternelle et primaire Sainte Jeanne d'Arc**  
4 espaces pédagogiques dont 3 classes et une salle polyvalente.

la sécurité des piétons à proximité de la maternelle. Un cheminement doux sécurisé sera ensuite réalisé du plateau piétonnier jusqu'à la Rue de l'Ancien Stade, de cette façon les piétons et cyclistes seront séparés de la circulation automobile, ils pourront ensuite accéder via la Rue de l'Ancien Stade aux écoles et à la micro crèche.

Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> phases seront réalisées dans la foulée. Ainsi, d'ici à la fin de l'année, le pluvial entre l'Avenue de la Gare et l'Espace Jean Moulin sera couvert pour créer un cheminement doux permettant aux élèves des écoles Jules Ferry et Jeanne d'Arc d'emprunter un trajet sans voiture pour aller à la cantine scolaire et à l'ALP. Enfin, l'ancien stade sera entièrement réaménagé : le terrain de sport sera sécurisé et rénové et l'aire de stationnement intégralement refaite, un sens de circulation sera alors institué pour fluidifier le trafic automobile lors des rentrées et sorties de classes.



**2** Espace Jean Moulin : Cantine - ALP - ALSH  
Programme de rénovation et d'extension des équipements scolaires 2009 - 2014.  
Capacité d'accueil : 150 élèves.



**3** Ecole maternelle Jean Jaurès  
Programme de rénovation et d'extension des équipements scolaires 2009 - 2014 - 6 espaces pédagogiques dont 3 classes utilisées et une salle de motricité, bureaux - 90 élèves accueillis.



**4** Micro Crèche Los Cagarauletas  
Partenariat Familles Rurales - CAF - MSA  
Commune de Saint-Pargoire.

Notre territoire accueille de nouveaux arrivants. Conscient des enjeux, un Plan Local de l'Habitat fixe par commune les objectifs de création de nouveaux logements sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. La commune de Saint-Pargoire doit ainsi créer 25 nouveaux logements par an. La commune a choisi de négocier l'implantation des aménagements d'envergure afin que les Saint Pargoriens ne paient pas pour s'agrandir. Ainsi depuis 2008, plus de 425 000,00€ ont été mis à la charge des aménageurs par le biais de Projet Urbain Partenarial (PUP). D'autre part, la commune cherche à optimiser l'utilisation des terrains constructibles afin de limiter les dépenses d'infrastructures (réseaux d'eau, d'assainissement, électrique, télécom et routes). A ce jour, seuls trois lotissements sont autorisés.

### Lotissement les jardins :

Autorisé en 2013, ce petit programme comprend 4 lots viabilisés d'une surface comprise entre 600 et 650m<sup>2</sup>.

Le rassemblement de plusieurs micro parcelles à proximité du lotissement Les Cambinières, a permis d'optimiser l'utilisation de terrains difficilement constructibles en raison de leur forme et de leur surface. Ce projet est donc clairement compatible avec les obligations de rationalisation des espaces constructibles qui prévoient l'utilisation de tous les secteurs urbanisables avant d'en ouvrir d'autres. Ce principe est double : combler les « trous » d'urbanisation au sein d'ensemble déjà construit et profiter de l'existence des infrastructures (eau, assainissement, électricité, voie d'accès...) afin d'éviter de lourds investissements communaux.



### Lotissement Mas d'Affre :



Autorisé depuis 2012, la construction de ce lotissement en centre ville est bloquée en raison d'un recours administratif déposé par un riverain. Ce lotissement comprend 23 lots constructibles et des garages à louer sur un secteur non inondable en raison de son implantation en surplomb du Mas d'Affre. Ce projet est l'exemple type des aménagements concertés. Créer des logements en centre ville afin que leurs utilisateurs puissent bénéficier des services de proximité publics (Mairie, écoles, centre de loisirs, équipements sportifs...) et privés (supérette, médecins, tabac presse, coiffeurs, boucherie, boulangerie...) sans utiliser leur voiture. L'offre de location de garage répond à une demande des habitants du centre ville. La voie transversale permettrait de financer par des fonds privés, le premier tronçon de contournement du centre ville afin de délester la Rue Derrière les Murs et l'Avenue de Campagnan. Plus important, un bassin d'orage permettrait de collecter les eaux pluviales de cette parcelle d'1,5 hectare, qui faute d'aménagement continue de se

déverser Rue du Mas d'Affre, aggravant le risque d'inondation pour les riverains. Mais, le projet prévoit également la création d'un parking public permettant justement aux riverains du Mas d'Affre de stationner leur véhicule en hauteur, les préservant au moins des risques d'inondation. En outre, lors des négociations avec l'aménageur un PUP avait été validé pour financer des équipements publics scolaires et périscolaires. Bref, à ce jour, 180 000,00€ ne sont toujours pas encaissés au titre du PUP, plus 160 000,00€ de taxes locales non pu être encaissés, près de 60 000,00€ auraient déjà dû abonder le budget assainissement, soit un manque à gagner pour la collectivité de 400 000€, alors même que le projet pourrait améliorer la qualité de vie et la sécurité des habitants.

### Lotissement de la cave coopérative :

Autorisé le 17 novembre 2014, ce lotissement situé Rue Albert Laurens est la première opération de régénération urbaine. En effet, ce lotissement propose 6 lots viabilisés de 450 à 500 m<sup>2</sup>, en lieu et place d'une propriété unique de 3200m<sup>2</sup>. Cette régénération du tissu urbain vise à poursuivre des objectifs de densification urbaine et de conservation des espaces naturels en limitant l'étalement urbain. Ce petit programme permet de conserver un dynamisme foncier sur le territoire communal en utilisant les infrastructures existantes, conformément aux objectifs du Plan Local d'Habitat et de proposer des terrains adaptés à la demande actuelle en favorisant l'implantation de primo-accédants.



### CAVE COOPÉRATIVE

Nés de la fusion des caves coopératives de Saint-Pons-De-Mauchiens et de Saint-Pargoire, les Vignerons des Soubergues accélèrent leur développement. Cette fusion avait tout d'abord conduit à une phase de transition, période pendant laquelle les deux caves continuaient à fonctionner. Cette année, les vendanges des deux territoires seront vinifiées exclusivement à Saint-Pargoire. Afin de préparer ce tournant historique, la cave du village doit s'adapter aux défis techniques et qualitatifs de ce mariage de raison, dans un marché viticole encore fragile, devenu ultra concurrentiel. Malgré les crises successives du secteur, le poids de l'activité économique générée par la vigne est toujours prépondérant dans les richesses produites sur notre territoire, le vignoble permet à des centaines de famille de vivre et demeure un important gisement d'emplois, sans compter l'importance de cette activité dans la gestion des espaces naturels et agricoles et le maintien de la biodiversité.

Conscients de ses enjeux, les Vignerons des Soubergues ont récemment débuté d'importants travaux de modernisation de la cave de Saint-Pargoire pour poursuivre les efforts déjà entrepris, afin de mieux répondre aux impératifs de qualité et de quantité. Les vendanges 2015 profiteront donc de nouvelles cuves de vinification et d'un meilleur agencement des locaux et quais pour faciliter le travail des viticulteurs.



Preuve du dynamisme de nos vignerons et de la qualité de leur production, le Caragol rosé (IGP Pays d'Oc, 2014) et le Caragol rouge (IGP Pays d'Oc, 2014), dont les étiquettes ont été récemment modifiées, ont respectivement été primés en 2015, par une médaille de bronze et d'argent, à l'occasion du 29ème concours des vins de la Vallée de l'Hérault et seront présents au prochain salon des vins à Montpellier.

#### CAVE COOPÉRATIVE LES VIGNERONS DES SOBERGUES

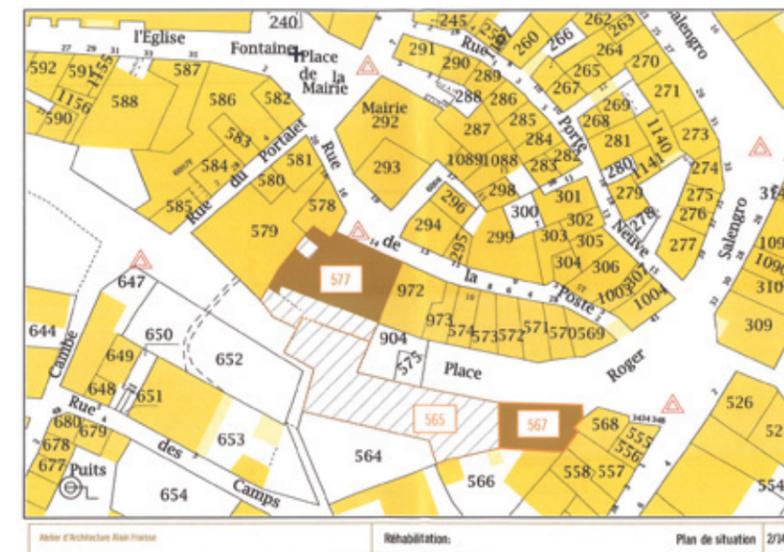
22 av. Albert Laurens  
34230 ST-PARGOIRE

tel : 04 67 98 70 15

Vente directe, le jeudi  
après midi de 13h30 à 17h30

### AMÉNAGEMENT URBAIN

La commune a récemment sollicité les services de l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon dans le cadre d'un projet de portage de fonciers bâtis. En effet, la commune a l'opportunité d'acquérir une propriété dans la circulade de 860 m<sup>2</sup>, constituée d'une maison de maître, datant de la fin du 19ème siècle, d'une remise délabrée et de terrains. Le projet consiste à rénover la maison de maître afin qu'elle accueille neuf logements sociaux tout en mettant en valeur sa qualité architecturale ; la remise, quant à elle, sera détruite afin qu'un petit immeuble collectif accueillant six logements sociaux puisse être construit ; enfin la commune souhaite conserver la propriété d'une partie des terrains non bâtis dans le but de réaliser une importante opération d'aménagement du coeur de ville prévoyant la réouverture de la circulade, la création d'un espace public en contrebas de l'école maternelle Jean Jaurès et la gestion du ruissellement des eaux pluviales vers le Boulevard de la Victoire. A la suite de plusieurs rencontres réunissant les représentants de l'EPF, de FDI habitat, de la CCVH et de la commune, la faisabilité technique et financière du projet a été actée. Ainsi, ce projet concerté devrait prochainement aboutir à la création de logements sociaux financés par un bailleur social, et permettre à la commune de réaliser une opération de sécurisation et de valorisation du centre ville.



**CONTACTS**

**EHPAD MONTPLAISIR**

34230 Saint Pargoire  
Tél. : 04.67.98.76.22  
Fax : 04.67.98.72.79  
montplaisir2@wanadoo.fr

**CCAS DE ST-PARGOIRE**

34230 Saint Pargoire  
Tél. : 04.67.98.70 01  
Fax : 04.67.98.79 28  
ccas@ville-saintpargoire.com

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est une institution sociale qui s'adresse à tous les habitants de la commune de la petite enfance aux personnes âgées. Sa mission est d'informer le public des différents dispositifs de droit commun. Son rôle est de coordonner les intervenants locaux qu'ils soient services publics ou associatifs pour trouver ensemble les moyens de répondre aux attentes des personnes en difficultés liées à la dépendance, à la santé, à l'âge, au handicap, au logement, à la précarité, à la violence conjugale ou intrafamiliale, à la détresse...

Dans un souci de rigueur, d'équité, de professionnalisme, de confidentialité, un travailleur social indépendant a été engagé. Il reçoit, oriente, et assure un suivi des dossiers. Une Permanence est organisée le vendredi matin sur rendez-vous. Les autres jours de la semaine Madame le Maire et ses élus sont à votre écoute en Mairie.

Le CCAS, personne morale de droit public, peut également gérer des services ou établissements médico-sociaux (crèche, maison de retraite, centre de loisirs...) sous contrôle tarifaire et de fonctionnement des autorités compétentes (Conseil départemental, Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse d'Allocations Familiales...).

A ce titre, le CCAS de Saint-Pargoire gère l'EHPAD Montplaisir (Établissement hébergement de personnes âgées dépendantes). Construit en 1983, racheté par la commune en 2011, la rénovation de l'EHPAD s'est imposée pour le maintien de la structure en conformité avec les normes actuelles. D'importants travaux de mise aux normes ont été entrepris : extension du bâtiment, sécurité, accessibilité, réaménagement...

**POINT SUR LES TRAVAUX**

**INTÉRIEUR**

Mises aux normes ..... Travaux réalisés  
 ♦ Sécurité incendie .....  
 ♦ Ascenseur .....  
 ♦ Accessibilité handicap .....  
 Réhabilitation des chambres ..... Travaux réalisés  
 Extension des bâtiments ..... Travaux réalisés  
 Réaménagement rez-de-chaussée .. Travaux en cours

**EXTÉRIEUR**

Rampe accès handicapé ..... Travaux réalisés  
 Eclairage ..... Travaux réalisés  
 Réaménagement des espaces ..... Travaux en cours  
 ♦ Parking .....  
 ♦ Jardins .....  
 Sécurisation fermeture ..... Travaux en cours

**POINT SUR LA CONVENTION TRIPARTITE : document unique fixant les obligations du CCAS, de l'ARS et du Conseil Départemental de l'Hérault**

- ✓ Visite du Conseil départemental et de l'ARS pour présentation de l'EHPAD
- ✓ Constat du Conseil départemental et de l'ARS :
  - les travaux permettent d'assimiler la résidence Montplaisir à un EHPAD neuf
  - une gestion rigoureuse (aucune objection sur les comptes)

Les demandes de la Direction de l'EHPAD au Conseil départemental et à l'ARS ont été entendues et obtenues pour partie, notamment sur les demandes de postes.

POSTE	EXISTANT	DEMANDES	OBTENTION
IDE (Infirmière)	2,4 ETP	3,2 ETP	2,95 ETP
AS (Aide Soignante)	9,5 EPT	12,2 ETP	11,15 ETP
ASH (Agent de Service)	9,80 ETP	10 ETP	10 ETP
Psychologue	0,20 ETP	0,30 ETP	0,30 ETP
Médecin	0,20 ETP	0,40 ETP	0,25 ETP
Coordinateur			
Ergothérapeute		0,50 ETP	Refusé

✓ Validation et signature de la convention tripartite départementale

Les efforts de tous (personnel, direction, résidents, familles) permettent à la maison de retraite d'être un lieu de vie agréable. Le taux d'occupation en 2014 a été de 98,68 %. Le CCAS veille à ce que la tarification journalière soit accessible pour le plus grand nombre.

**TARIF JOURNALIER**

Chambre individuelle : 56,27 €  
 Ticket modérateur : 5,85 €  
 Chambre double : 48,50 €  
 Ticket modérateur : 5,85 €

**BILAN TAP**

A la rentrée scolaire 2014 – 2015, les nouveaux rythmes scolaires sont appliqués à l'école maternelle et à l'école primaire. La semaine est donc organisée de la manière suivante :

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	ALP	ALP	ALP	ALP	ALP
9h-12h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h-13h			Etude/garderie		
12h-14h	Cantine	Cantine	Cantine	Cantine	Cantine
14h-17h	Classe	Classe	ALSH	Classe	TAP
17h-19h	ALP	ALP	ALSH	ALP	ALP

ALP : Accueil de Loisirs Périscolaires ALSH : Accueil de Loisirs sans Hébergement TAP : Temps d'Activités Périscolaires

**Les TAP accueillent 121 élèves en moyenne chaque vendredi après midi. Le coût du service s'élève à 150,29 € par élève et par an.**

Les vendredis après-midis sont donc consacrés aux TAP (temps d'activités périscolaires) ; temps facultatif avec néanmoins une inscription obligatoire par période de scolarité ; ces temps sont organisés par la commune.

Comment se déroulent ces après-midis :

**A la maternelle** : les enfants restent dans les locaux scolaires : l'âge des bambins ne permet pas facilement des déplacements, d'autant qu'une partie des enfants font la sieste. Pour ces petits écoliers, des activités sont mises en place au sein de l'établissement : comptines, jeux de mime, dessins, motricité, éveil musical, jeux d'extérieurs, etc... Une cinquantaine d'enfants participe tous les vendredis après-midis à ces activités encadrées par les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et des animateurs de l'accueil de loisirs.

**Pour les enfants qui fréquentent l'école primaire** (environ 130 élèves), des activités sont mises en place hors les murs (salle Max Paux, centre de loisirs...) ou à l'extérieur (cour de l'école, stade municipal, salle polyvalente, tennis). Ces activités sont encadrées par du personnel communal : ceux du centre de loisirs ou des intervenants extérieurs selon les activités et disciplines proposées. Quelques activités dispensées lors des deux dernières périodes : sport, ateliers travaux manuels au centre de loisirs, ateliers jeux du monde dans la salle Max Paux, ateliers danse à la salle polyvalente avec L'association « les plumes », ateliers environnement avec l'association Demain la Terre.

**LA CLASSE DE NEIGE DES CM2 DE L'ÉCOLE JULES FERRY**  
(texte écrit par les cm2)

**Lundi 26 janvier 2015** : Nous sommes arrivés sous la neige, nous avons fait la connaissance des animateurs, qui nous ont équipés et ont fait la course pour nous donner les dossards. L'après midi, nous avons fait du ski pour la première fois (certains n'en avaient jamais fait de leur vie). Le soir, nous avons fait la première veillée de la semaine avec Bérénice.



**Mardi 27 janvier** : Nous sommes allés visiter Mont Louis le matin. Nous avons fait un rallye photo et avons visité le four solaire. L'après midi, nous avons skié et avons pris le télésiège pour la première fois.

**Mercredi 28 janvier** : Nous avons skié le matin notre niveau s'améliorait de jour en jour! L'après midi, nous sommes allés aux bains de Saint Thomas. L'eau était à 40°C ! Ça nous a détendu ! En veillée, nous avons fait un time's up avec Maëllis.

**Jeudi 29 janvier** : Nous avons fait des expériences sur le soleil avec Adrien. Nous avons confectionné de la compote de pomme dans un mini four solaire que nous avons dégustée le soir même. Nous avons aussi assemblé un moteur avec une hélice reliée à un panneau photovoltaïque par des fils de cuivre. L'après midi nous avons skié pour la dernière fois de la semaine. A 17 heures nous avons pu récupérer nos médailles. Le soir, nous avons dansé à la BOOM ! C'était génial !

**Vendredi 30 janvier** : Il neigeait beaucoup le matin. Nous avons fabriqué un hydroglisseur : nous avons scié, poncé, collé... L'après-midi, nous avons attendu le bus qui était en retard à cause de la neige abondante. Nous avons joué aux kaplas, lu des livres, joué aux jeux en bois anciens... Vers 17 heures, nous sommes enfin partis et sommes arrivés sans encombre à Saint Pargoire vers 21h30 ! Nous avons vécu une magnifique classe de neige !!!!

## MÉDIATHÈQUE

Le 28 mars 2015, le Conseil Municipal validait le projet de création d'une médiathèque et l'inscrivait au budget 2015. Ce projet d'un montant de 600 000 € a été créé en concertation avec les services du Conseil Départemental, de l'État, de la Communauté de Communes et des services communaux. Il permettra de rénover l'immeuble du camp de la Cousse donnant sur la Place Roger Salengro. Il deviendra donc la porte d'entrée du quartier Camp de la Cousse pour les piétons. Ce quartier, née en 2009, réunit à proximité immédiate du centre ville les principaux services et équipements publics autour d'une aire de stationnement, son but : conserver l'attractivité du coeur de ville, tout en facilitant l'accès aux services et équipements et favoriser les cheminements doux.

Cette médiathèque comprendra des coins de consultation et de lecture appropriés aux publics concernés : espace périodique, espace enfance, espace multimédia, espace projection, espace d'exposition et devrait abriter les collections musicales du réseau intercommunal.

Répartie sur trois niveaux, la médiathèque sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Les travaux débiteront au dernier trimestre 2015, avec un objectif de livraison à la rentrée scolaire 2016. Ce projet bénéficie de subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

## CINÉMA ITINÉRANT

Depuis maintenant 3 ans, la municipalité, en partenariat avec l'Association Ciné des Garrigues, propose à la salle Max Paux, des séances de cinéma d'octobre à Juin ; deux films sont généralement à l'affiche : un pour le jeune public et l'autre pour les adultes.

Cette animation connaît un bon succès car les films présentés sont très récents autant pour les enfants, que les adultes et les familles ; pour mémoire quelques titres : The Artist, Belle et Sébastien, le Casse tête chinois, la Reine des Neiges, Samba, la Famille Bêlier, Astérix et le Domaine des dieux, Discount, le Dernier Loup...

Dans cette démarche, les objectifs principaux restent : le tarif (4 € par séance), la nouveauté des films présentés et la possibilité d'avoir le cinéma près de chez soi. Depuis le début de cette opération, la fréquentation reste constante : 1er séance : 25 à 30 entrées, 2<sup>ème</sup> séance : 40 à 50 entrées.

Cette animation en collaboration avec l'association Ciné Garrigues et la Commune permet aussi de proposer aux élèves des écoles publiques une projection en décembre destinée aux enfants. La saison s'est achevée en juin ; rendez vous à l'automne pour de nouvelles séances (n'hésitez pas à consulter le site internet, le dépliant trimestriel, les points d'affichage pour connaître les films programmés).

A bientôt pour de nouvelles soirées cinématographiques.

## EGLISE DE SAINT-PARGOIRE

La rénovation des vitraux a débuté. Les imposants échafaudages nécessaires à la réalisation de cette délicate opération en témoignent. Les travaux ont commencé par la partie nord de l'église et s'achèveront au mois de novembre. Le chantier étant entièrement sécurisé, le site est toujours ouvert au public et aux usagers, n'hésitez donc pas à venir le visiter.

Ces travaux sont supervisés par un architecte des monuments historiques et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). En effet, l'Eglise est protégée depuis son classement en tant que joyau de l'architecture de style gothique méridional. Cette opération concourt donc à la conservation d'un patrimoine exceptionnel et inestimable.

Ces travaux d'un montant de 190 000,00 € sont subventionnés à hauteur de 75% par la DRAC, le Conseil Départemental et la Région.



**S T P A R G O I R E**  
**Mardi 27 Janvier**  
avec le soutien de la mairie Entrées : 4 €



## KRAV MAGA

Président : Ludovic GARCIA  
Date de création : 2008  
Objets de l'association : sport de combat, self-défense  
email : akmsd34@gmail.com

## LE BON PLAN

Président : Michel TANGUY  
Date de création : 2006  
Objets de l'association : association de quartier  
email : genmic.tanguy@laposte.net

## LA FARIGOULETTE

Président : Mireille OLIETTE  
Date de création : 2003  
Nombre d'adhérents 2014 : 115  
Objets de l'association : club du 3ème âge

## LE FIL QUI CARTONNE

Président : Véronique MAILLOT  
Date de création : 2013  
email : v.maillot@sfr.fr

## LES SENIORS DE LA VALLEE DOREE

Président : Alain STRIDE  
Date de création : 1984  
Nombre d'adhérents 2014 : 27  
Objets de l'association : club de retraités  
email : cardacri@orange.fr

## MICROS SILLONS

Président : Govinda PAULHAN  
Objets de l'association : animation musicale  
email : micros.sillons@gmail.com

## OGECE

Président : Jack ROSSIGNOL  
Objets de l'association : office de gestion des écoles catholiques

## REVEIL ST PARGORIEN

Président : Robert SOULIER  
Nombre d'adhérents 2014 : 25  
Objets de l'association : musique, harmonie, fanfare  
email : robert.soulier2@wanadoo.fr

## LES BREVES DE ST PARGOIRE

Président : Didier MERCADAL  
email : lesbrevesdesaintpargoire@gmail.com

## L'ATELIER DES MOECRIS

Président : Leïla BAUDE  
Date de création : 2011  
Nombre d'adhérents 2014 : 56  
Objets de l'association : promouvoir l'écriture et la lecture créative et récréative  
email : latelierdesmoecris@orange.fr

## ŒUVRE CATHOLIQUE

Président : Henri VALETTE  
Date de création : 1992  
Nombre d'adhérents 2014 : 332  
Objets de l'association : aide aux personnes en difficultés dans le village

## PARADISIAC EVENEMENTIEL

Président : Franck FICARA  
Date de création : 2008  
Objets de l'association : animation musicale événementielle  
email : paradisiac34@free.fr

## SAINT PARGOIRE JUDO

Président : Xavier OUSTRIC  
Date de création : 1987  
Nombre d'adhérents 2014 : 42  
Objets de l'association : fédération française de judo  
email : guindulet@gmail.com



## TAEKWONDO DOIWAG

Président : SANTINO  
Nombre d'adhérents 2015 :  
Objets de l'association : fédération française de taekwondo  
email : jessday34@gmail.com

## SYNDICAT PROPRIETAIRES ET CHASSEURS

Président : Alain CAMBEFORT  
Date de création : 1993  
Nombre d'adhérents 2015 : 72  
Objets de l'association :  
email : racine@orange.fr

## TENNIS CLUB (ASSP)

Président : Sébastien SOULIER  
Date de création : 1968  
Nombre d'adhérents 2015 : 69  
Objets de l'association : fédération française de tennis  
email : sebastiensoulier@free.fr

## UN TEMPS POUR SOI

Président : Isabelle BLANCO MAES  
Objets de l'association : relaxation  
email : relaxasoi@orange.fr

## TOUR D'HORIZON

Président : Danièle ALBISSON  
Date de création : 1970  
Nombre d'adhérents 2015 : 120  
Objets de l'association : livret intercommunal d'informations diverses et catholiques  
email : tourdhorizon@orange.fr

## YOGA

Président : Martine TOURRETTE  
Date de création : 2011  
Nombre d'adhérents 2015 : 14  
Objets de l'association :  
email : mochica@orange.fr

# SAINT PARGOIRE



## FÊTE LE 14 JUILLET

**9h : INSCRIPTION COURSE DE CAISSE À SAVON**  
Hauts de Miliac - Organisée par l'Amicale  
des Sapeurs-Pompiers de Saint-Pargoire



**10h : DÉPART DE LA COURSE DE CAISSE À SAVON**

**11h : JEUX GRATUITS** pour les enfants - Camp de la Cousse

**12h : APÉRITIF ET BRASUCADE OFFERTS** par la Mairie  
et par La Cave Coopérative

Camp de la Cousse - Repas (saucisses / frites : 5€) & Buvette

**14h : REPRISE DE LA COURSE À SAVON** - Hauts de Miliac

**15h : CONCOURS DE PÉTANQUE** (ouvert à tous) proposé par  
La Joyeuse Pétanque, Boulodrome René Pons

**17h : REMISE DES PRIX DE LA COURSE** - Camp de la Cousse

**17h30 : LOTO** organisé par l'Amicale Laïque

Camp de la Cousse

**19h : APÉRITIF ET REPAS** (salade composée, daube de sanglier,  
fromage, dessert, vin), organisés par l'Amicale des Sapeurs-  
Pompiers de St-Pargoire et animés par La Pena Del Sol

**22h : RETRAITE AUX FLAMBEAUX** - Départ du cortège à la Mairie

**22h30 : FEU D'ARTIFICE** - Camp de la Cousse

**23h : BAL DES POMPIERS** organisé par l'Amicale des  
Sapeurs-Pompiers de St-Pargoire et animé par  
Paradisiac - Camp de la Cousse

